

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
 ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. M. BAIL), Raphaël CHAUVOIS (P. Mme NAUDOT), Sophie BÖRNER (P. M. NOURRY), Yves MESLÉ (Mme SEGAUD CASTEX), Emmanuel TISON (P. M. GSELL) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

FINANCES COMMUNALES – DECISIONS BUDGETAIRES ET AMENAGEMENT – MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR L'AMENAGEMENT DU SQUARE BRAINE L'ALLEUD (AP23-3)

DEL20230918_13	Présents : 23	Pouvoirs : 6	Abstentions : 2	Suffrages exprimés : 27	Pour : 22	Contre : 5
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	------------

Rapporteur : M. Chrétien – VU en C° finances du 14/09/2023

Pour rappel, par délibération en date du 13 mars 2023, le Conseil Municipal a validé le programme de réaménagement du square Braine l'Alleud, pour un montant de 332 960€HT, soit près de 400 000€TTC, et une autorisation de programme a été votée le 12 juin 2023 pour financer ce projet.

Eu égard à l'inflation et à l'augmentation des tarifs appliqués aux travaux et aux fournitures, le montant global des travaux a été revu avec une plus-value de 200 000€ et atteint 600 000€. Il est donc nécessaire de revoir la programmation de ces travaux et de modifier le montant des crédits de paiements qui seront inscrits au titre de l'exercice 2024.

En conséquence, lu et entendu l'exposé, et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité avec 5 voix contre et 2 abstentions¹,

➡ **VALIDE** la proposition de modification suivante qui intègre une révision sur 2024 :

N°	Intitulé	Autorisation de programme (AP)				Total AP modifiée
		AP Exercice 2023 votée / cumulée	AP Exercice 2024		Total AP	
			votée	Révision 18/09/2023		
23-3 D8.12/6 Modif.12/06/2023	AMENAGEMENT DU SQUARE BRAINE L'ALLEUD	200 000€	200 000€	+200 000€	400 000€	600 000€

➡ **S'ENGAGE** à inscrire d'inscrire les sommes correspondantes en dépenses et recettes au budget primitif de l'année concernée, dans le cadre de l'autorisation de programme affectée pour ce projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE, Romain BAIL

Affichée le
 Certifiée exécutoire le



¹ Votant contre : M. Besombes, Mme Naudot (y compris avec son pouvoir), M. Gsell (y compris avec son pouvoir). S'abstiennent : M. Nourry et son pouvoir.